

**AVENANT n° 2 A LA DECISION n°04-2018
DE DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 5 décembre 2017 nommant Monsieur Pierre BEST Directeur du Centre hospitalier de Chartres,
- Vu la décision n° 04/2018 portant délégation de signature du Directeur du Centre hospitalier de Chartres en date du 5 mars 2018,
- Vu la décision n° 02/2019 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources » du Centre hospitalier de Chartres en date du 29 avril 2019.

Décide :

Article unique :

Compte tenu du départ à la retraite de Madame ROGER Martine, l'article 11-3 est ainsi modifié :

« En cas d'empêchement de **Monsieur FORTIN Nicolas**, délégation est donnée à **Monsieur FRESSIGNAC Cédric**, Adjoint des Cadres à la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, à effet de signer tous les actes de gestion courante (dont les bordereaux de facturation) et courriers relevant du Pôle accueil/admissions et gestion des séjours, ainsi que les autorisations de transport de corps.

Cette délégation de signature est valable à compter du 17 janvier 2020. »

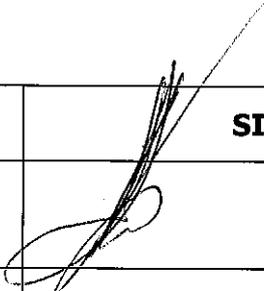
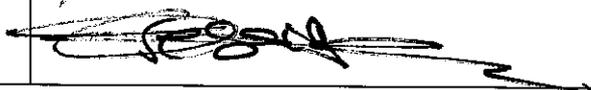
L'ensemble des autres dispositions de la décision n°04-2018 portant délégation de signature demeure inchangé.



A Chartres, le 17 janvier 2020

Le Directeur,

Pierre BEST

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Nicolas FORTIN	
Cédric FRESSIGNAC	

Copie et/ou publication :

- **Personnes recevant délégation**
- **Directoire**
- **Conseil de surveillance**
- **Trésorier**
- **Equipe de Direction**
- **Recueil des actes administratifs**